



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 octobre 2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 06/10/2023
En exercice : <b>33</b>	
Présents : <b>29</b>	Affichage de la convocation : 10/10/2023
Pouvoirs : <b>04</b>	
Votants : <b>33</b>	Affichage du compte rendu : 20/10/2023
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal BERTHILLON, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMINE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM (arrivé à 20h47), Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA ( arrivée à 20h51), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS.	
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>	
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU M Sylvain BARCET donne pouvoir à M Daniel JULLIEN	
<b>Absents ou excusés :</b>	
NEANT	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Les rapports du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY) sont présentés en séance.

Les missions du SIAHVY sont :

#### **Assainissement Collectif**

Le service est géré en délégation de service public par SUEZ Eau France :

- Collecte,
- Transport,
- Dépollution,
- Elimination des boues produites,
- Contrôle de raccordement,
- Contrôle de branchements lors de cessions immobilières.

#### **Assainissement Non-Collectif**

Le service est géré en régie avec un prestataire de services pour le contrôle des installations. Prestations déléguées au bureau d'études SEDic / SUEZ Eau France :

- Diagnostic initial des installations,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 octobre 2023 A 20 HEURES 30**

- Vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations avec une double périodicité 4 ans pour les installations dont les diagnostics antérieurs indiquent un risque sanitaire et / ou environnemental et 6 ans pour les autres,
  - La vérification de la bonne réalisation des installations neuves ou réhabilitées,
  - La réalisation d'analyses,
  - Réalisations des contrôles réglementaires lors des cessions immobilières.
- Le SIAHVY réalise les contrôles de conception des installations neuves ou réhabilitées.

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance,  
des rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public de  
l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif - Année 2022  
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron**

**PRÉCISE** que ce rapport est mis à la disposition du public.

*Rendue exécutoire compte tenu*  
de la transmission en Préfecture le

20 OCT. 2023

et de la publication en mairie le

20 OCT. 2023

La secrétaire

Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

